



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain



Vue sur l'embouchure du Brivet à Saint Nazaire©V.Joncheray-Woocebo

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Rapport d'activités 2018

L'année 2018 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a été marquée par la mise en œuvre de 3 actions majeures de son programme d'actions 2017-2020 :

Ambition maritime de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Belvédères - Sémaphores

Habitat péri-urbain

BUDGET 2018

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

		Répartition	2018
Participations des collectivités membres d'après budget primitif et décision modificative	Nantes Métropole	75,35 %	769 944 €
	CARENE	15,90 %	162 470 €
	C.C Erdre-et-Gesvres	3,98 %	40 669 €
	C.C. Estuaire et Sillon	3,67 %	37 501 €
	C.C. Région de Blain	1,10 %	11 240 €
		100%	

L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée entre le pôle et la Carene, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la Carene les frais qu'elle a engagés à ce titre (salaires, locaux...) pour un montant annuel de l'ordre de 278 000 € intégrant le renfort d'une personne en CDD pour 4 mois sur l'année 2018.

Par ailleurs, le Pôle a maintenu sa participation aux programmes partenariaux de l'Auran et à l'ADDRN, pour un montant total de 405 000 €.

LES ACTIVITÉS DU POLE MÉTROPOLITAIN S'ARTICULENT AUTOUR DE 2 CHAMPS :

1 - L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2- Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :

- Développement économique
- Développement de services et d'infrastructures de transport
- Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
- Protection de l'environnement

LE PLAN D' ACTIONS 2017-2020

Le programme d'actions 2017-2020 permet d'intensifier les partenariats pour traduire en actes le modèle d'aménagement et de développement durable du territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale, au service de ses 867 000 habitants (2015).

I. ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL DE PROJETS URBAINS

1. Poursuite de la démarche « Eau et Paysages » : aménagement de six nouveaux espaces de promenade et animation des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain
2. Appel à projets sur la thématique de construction de logements en milieu périurbain
3. Projet d'activation de la façade littorale de la métropole, avec processus d'ingénierie partagée et un appel à concepteurs visant à concevoir un projet cohérent et respectueux de l'environnement

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. Diagnostics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking
5. Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire
6. Activation d'un observatoire logistique métropolitain
7. Définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles

III. SERVICES ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

8. Conception de schémas modes doux et actifs en accompagnement des communes et ou intercommunalités volontaires (plans vélos ; plans de déplacements piétons)
9. Définition et appui à la mise en oeuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle (covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs...)

IV. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10. Etude sur la gestion des flux à l'échelle métropolitaine
11. Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables ...)

ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE A ETE APPROUVE LE 19 DECEMBRE 2016. IL EST EXECUTOIRE DEPUIS LE 21 FEVRIER 2017.

LES DOCUMENTS D'URBANISME ONT 3 ANS POUR SE METTRE EN COMPATIBILITE AVEC LE NOUVEAU SCOT.

LE POLE METROPOLITAIN, STRUCTURE PORTEUSE DU SCOT, EST SOLLICITE EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION OU DE LA REVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES DES SCOT DES TERRITOIRES LIMITROPHES.

ENFIN, IL ASSURE LES RELATIONS AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ASSOCIES A LA VIE DU SCOT.

LA MISE EN OEUVRE DU SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, PLH, PDU, SCOT LIMITROPHES...)

Le SCOT approuvé en décembre 2016 nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanismes d'ici 2021. Les procédures sont déjà en cours : le PLU métropolitain de Nantes métropole a été arrêté le 13 avril 2018, le Pôle métropolitain a rendu un avis favorable en Bureau du 15 juin 2018. Trois autres PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration (CARENE, Erdre et Gesvres et Cordemais-Le Temple de Bretagne-St Etienne de Montluc), trois PLU sont en cours de révision (Lavau-sur-Loire, Campbon et La Chapelle Launay).

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

Le Pôle métropolitain reçoit également pour avis les documents d'urbanisme des territoires limitrophes. Le 23 mars 2018, le Pôle a rendu un avis favorable sur le SCOT Chateaubriant-Derval.

APPUI METHODOLOGIQUE DU POLE METROPOLITAIN

Afin d'assurer une cohérence dans la traduction de compatibilité des orientations du SCOT, le Pôle métropolitain apporte un **soutien technique aux intercommunalités**, avec l'appui notamment des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

SUIVI ET VEILLE SUR LES DOCUMENTS STRATEGIQUES, RELATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, SAGEs...).

SRADDET DES PAYS DE LA LOIRE

La loi NOTRe a créé l'obligation pour les nouvelles régions de réaliser un schéma de planification, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ce document fusionne les documents sectoriels ou schémas déjà existants (SRCAE, SRCE, ...) et il doit fixer les « *objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ».

Le SCOT a obligation de prendre en compte les objectifs du SRADDET et d'être compatible avec les règles générales du « *fascicule* » figurant dans le schéma pour les dispositions auxquelles elles sont opposables.

La région Pays de la Loire a engagé en 2016 l'élaboration du SRADDET, ainsi que les modalités de concertation avec les partenaires.

A l'initiative de la Fédéscot, la conférence régionale des SCOTs du Grand Ouest s'est constituée depuis 2017 afin de porter la voix des SCOTs dans le cadre de cette élaboration. Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2018 (23 janvier, 19 septembre) pour travailler sur l'armature urbaine régionale.

Un inter-SCOT s'est réuni le 3 septembre afin de synthétiser les remarques des SCOTs de Loire Atlantique sur la proposition d'armature urbaine régionale.

ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

LES DOMAINES DE COMPETENCES DU POLE METROPOLITAIN ONT ETE DEFINIS DANS SES STATUTS PAR LES SIX INTERCOMMUNALITES.

IL APPARTIENT A CHACUN DES SIX CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE SE PRONONCER, DE MANIERE CONCORDANTE, SUR L'INTERET METROPOLITAIN DES ACTIONS PROPOSEES.

AMBITION MARITIME DE LA METROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE

L'agglomération nazairienne, porte d'entrée de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'océan au débouché du plus grand fleuve de France, souhaite affirmer sa vocation maritime en révélant le potentiel de ses 20 km de côte s'étendant de Pornichet Sainte-Marguerite jusqu'aux « pinces de crabe » (quartier Petit Maroc) à Saint-Nazaire. Cette partie de l'agglomération concentre les principaux pôles d'attractivité du territoire (centre-ville marchand, équipements culturels, hippodrome, ports de plaisance...) et se prolonge le long de la baie de la Baule.



Cette séquence littorale, entre Noirmoutier et l'estuaire de la Vilaine, fait figure de « littoral oublié ». Elle est tout aussi peu présente dans les représentations de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, tournée d'abord sur le fleuve et l'estuaire. Sa lecture et sa représentation restent donc largement à construire.

La façade littorale de la métropole Nantes-Saint-Nazaire demande à être :

- « **révélée** », comme un espace de projets, dans le respect de sa vocation de « bien commun » ouvert et pratiqué par tous, habitants et visiteur. Une révélation qui suppose d'inventer un modèle d'urbanisme littoral contemporain : innovant et durable ;
- « **activée** », comme un espace réactif de projets et de nouveaux usages.

Un dispositif d'ingénierie de ce projet a été constitué afin de construire un récit commun autour d'une stratégie globale de révélation de la façade littorale (travaux démarrés en 2017) et de faire émerger et mettre en action des sites concrets de projets opérationnels, au sein de 6 secteurs d'études.

Un groupement de commandes a été constitué par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (coordonnateur), la CARENE et les villes de Saint-Nazaire et Pornichet. Les partenaires sont étroitement associés : Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, CCI, département Loire Atlantique, Etat (DDTM et Caisse des dépôts).

Ce dispositif s'appuie sur :

- deux équipes de concepteurs compétentes en architecture-urbanisme, en paysage et en programmation urbaine, l'agence TER et l'agence Jornet-Llop-Pastor, accompagnés par Alphaville. Durant 3 ans et demi, les deux équipes

retenues sont appelées à construire ensemble et avec la maîtrise d'ouvrage le processus de mise en projet de la séquence littorale.

- une ingénierie de concertation et de participation.
- des **expertises ponctuelles** visant à éclairer tant les contraintes de certaines séquences de la façade littorale (portuaires, nautiques, foncières, juridiques,...) qu'à accompagner le processus de mise en projet opérationnel.

L'année 2018 a été marquée par la formalisation du récit de la stratégie globale autour de cinq ambitions et cinq stratégies, avec les élus et les partenaires de la démarche.

Les 5 ambitions :

- Une ville ouverte sur le monde
- 1 littoral, 3 rivages
- Un bien commun
- La fabrique littorale
- Le littoral en mouvement

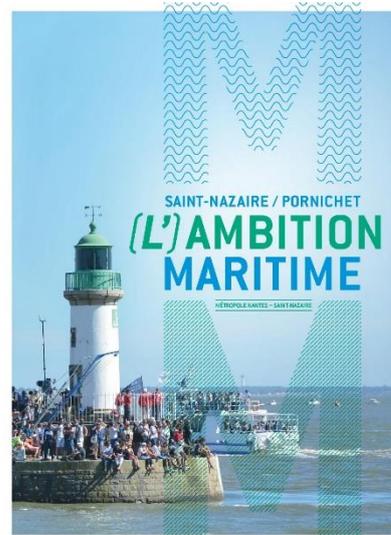
Les 5 stratégies :

- Stratégie#1 : un littoral à vivre
- Stratégie#2 : une ville (re)liée à l'eau
- Stratégie#3 : une grande place nautique
- Stratégie#4 : une autre idée du littoral
- Stratégie#5 : un océan de nature

Des ateliers ont été organisés sur les 6 secteurs (3 ateliers pour chaque secteur) afin de définir les grandes orientations programmatiques venant nourrir les travaux du PLUi de la CARENE et identifier les sites potentiels d'activation. Les équipes ont ainsi remis à la maîtrise d'ouvrage des fiches de secteurs et des fiches de sites. Deux expertises spécifiques ont également été confiées aux équipes pour approfondir les analyses et propositions.

Une charte graphique a été élaborée afin de donner une identité partagée et appropriable par l'ensemble des partenaires de la démarche. La stratégie a fait l'objet d'une formalisation sous forme de livret.

La fin d'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la mise en partage de la démarche Ambition maritime, avec les élus de la CARENE et des villes de St Nazaire et Pornichet, les acteurs économiques, le Grand Port Maritime.



BELVEDERES Sémaphores



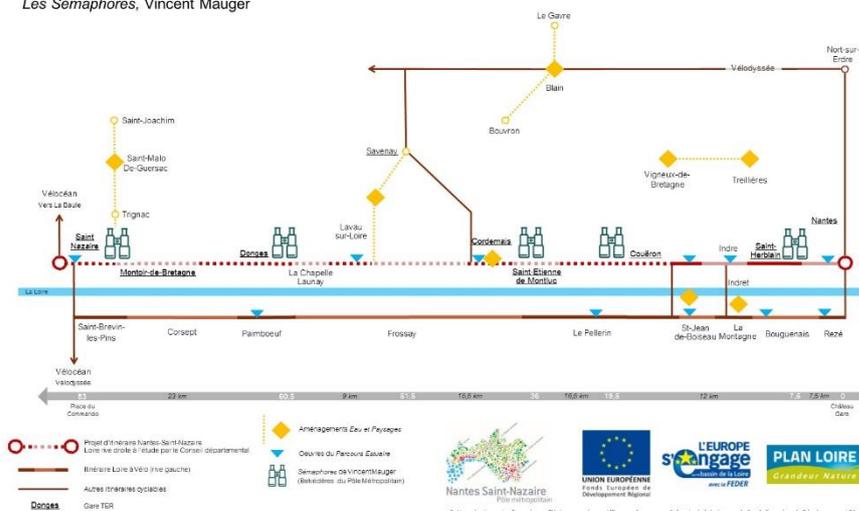
En prolongement de la démarche « Eau et Paysages » inscrite à son premier programme d'actions, le pôle métropolitain veut promouvoir un aménagement mesuré, ponctuel et cohérent des espaces naturels, permettant leur préservation et leur ouverture au public. Le projet vise **l'installation de 5 œuvres d'art, haltes-belvédères**, visant à jalonner à terme un itinéraire vélo en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire (en cours d'étude par le département de Loire Atlantique). Ces œuvres d'art permettront aux promeneurs de surplomber le paysage et de découvrir la richesse du patrimoine historique, naturel, et industrialo-portuaire propre à l'estuaire de la Loire.

LE PROJET ARTISTIQUE

À l'issue de la consultation menée d'avril à juin 2017 et parmi une vingtaine de candidats, les élus du Pôle métropolitain, des communes concernées, ainsi que les partenaires du projet ont sélectionné à l'unanimité le **projet « Sémaphores » porté par l'artiste Vincent Mauger, accompagné de la société ECSB, spécialiste dans l'ingénierie du bois et les ateliers Perrault frères, entreprise de charpente**. Faisant preuve de nombreuses références, cette équipe a répondu aux enjeux du cahier des charges (simplicité et réversibilité de l'ouvrage, prise en compte de l'intégration environnementale et paysagère, conditions climatiques...) tout en développant une proposition artistique. L'artiste a particulièrement travaillé sur la continuité entre son œuvre sculpturale, la fonctionnalité de belvédère et l'espace paysager et naturel d'implantation, notamment par l'utilisation du matériau bois et le travail de la forme.

LOCALISATION

Nantes Saint-Nazaire Loire Rive Droite : Itinéraires cyclables et Belvédères
Les Sémaphores, Vincent Mauger



Les Sémaphores seront localisés sur les communes de Saint-Herblain, Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Donges et Saint-Nazaire.

L'année 2018 a été celle de la poursuite des études techniques nécessaires à la connaissance des lieux d'implantation des Sémaphores et la finalisation de la conception de l'œuvre. Les missions suivantes ont été conduites :

- Instruction au titre des incidences Natura 2000 auprès de la DDTM (appui du bureau d'études Biotope)
- Etudes techniques de sondage des sols : 2 sondages réalisés en décembre 2018 (entreprise Fondasol)
- Mission contrôle technique : conduite de la mission du bureau de contrôle Apave
- Prises de vue drone en vue : prises de vue des sites de Couëron et St Nazaire (V.Joncheray)
- Collecte du contenu pédagogique auprès des associations locales (association Estuarium)
- Préfiguration d'un site internet en lien avec la démarche Eau et Paysages (Anima)

L'année 2018 a ainsi été l'occasion de prendre contact et présenter le projet à différents partenaires locaux. Elle a également été l'occasion de poursuivre et préciser les partenariats avec le Grand Port Maritime (modalités d'occupation des terrains portuaires) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique autour de la future piste cyclable entre Nantes et Saint-Nazaire.

Enfin, le Pôle métropolitain a conclu un avenant pour continuer à bénéficier du cofinancement du Plan FEDER Loire géré par la Région Centre Val de Loire pour le projet.



©Vincent Mauger

« La silhouette des belvédères ainsi que leur structure rappellent visuellement tout à la fois de nombreuses formes naturelles et végétales tels des arbres, d'immenses herbes ou graminées, des formes animales telles les rémiges des oiseaux, les ailes d'un papillon, la queue déployée d'un paon mais également des constructions légères comme l'ossature d'une tente, d'un tipi, d'une tour d'observation, d'un moulin. J'ai souhaité que ces tours, outre leur fonction d'observation génèrent également dans l'esprit du promeneur une multitude d'images positives en adéquation avec leurs cadres d'implantation et renforcent la lecture et la perception de ce contexte naturel riche. »
V.Mauger, réponse à l'appel d'offres du Pôle métropolitain été 2017.

HABITAT PERI-URBAIN



La thématique de l'habitat périurbain a été identifiée comme prioritaire lors des ateliers de préparation du nouveau SCOT en 2016. En réponse aux attentes exprimées par les élus de pouvoir accompagner la production d'un habitat dense et désirable dans les petites communes du territoire, le Pôle métropolitain a engagé le projet « imaginons l'habitat périurbain de demain ».

Le Pôle métropolitain a donc imaginé un dispositif reposant sur le principe « 1 site, 1 projet, 1 économie, 1 opérateur ». Il s'agit en effet :

- d'identifier un site périurbain dans chacun des EPCI du pôle métropolitain, parcelle de taille limitée, vouée à accueillir un projet d'habitat, à distance des pôles urbains majeurs mais au cœur de l'enveloppe urbaine des bourgs ;
- d'y associer un projet d'habitat, opération d'une vingtaine de logements vouée à tester différentes formes denses (logement individuel groupé, logement intermédiaire voire petit collectif « individualisé »), correspondant aux objectifs communs (économie d'espace, « vivre ensemble » ...), spécifiés et augmentés des enjeux propres à chaque site (budget moyen des ménages cibles, intégration urbaine et paysagère, mutualisation de certains espaces/services, économie d'énergie, mixité sociale et générationnelle ...) ;
- d'en assurer l'économie afin de favoriser la reproductibilité de l'opération, tout en assurant l'accessibilité des logements aux publics visés ;
- de faire appel à un opérateur, à travers une consultation dédiée à des groupements d'architectes/promoteurs, sur la base d'un cahier des charges collectivement élaboré et conforme aux exigences du projet.

Les sites d'expérimentation retenus en 2017 se situent sur les communes de Blain, Brains, Malville et Trignac.



L'année 2018 a été marquée par plusieurs temps forts du projet.

IDENTIFICATION ET CONNAISSANCE DES SITES D'EXPERIMENTATION

Le Pôle métropolitain a missionné Loire Atlantique Développement pour l'accompagner sur les questions programmatiques et opérationnelles. Avec l'appui des agences d'urbanisme de Nantes et Saint-Nazaire, le Pôle métropolitain a analysé chaque site d'expérimentation (démographie, dynamique du marché immobilier, historique, attentes des élus...). Des études de marché ont été réalisées sur chacun des sites par Loire Atlantique Développement. Pour compléter ce travail, le Pôle métropolitain a conduit une enquête auprès de 10 agences immobilières à proximité des communes d'expérimentation pour déterminer le public cible des futures opérations et leurs critères de choix.

PRODUCTION D'UN CARNET DES ATTENTES CITOYENNES

En 2018, le Pôle métropolitain et son AMO SCOPIC ont recruté un panel de citoyens qui s'est réuni à quatre occasions :

- réunion de lancement pour présenter les objectifs du groupe citoyen et définir les premières pistes pour favoriser un habitat dense et de qualité,
- journée de séminaire pour visiter le site d'expérimentation de Malville, des opérations d'habitat dense, le clos d'Emile et le Courtil Saint Mathurin à Bouvrons et approfondir les pistes définies lors de la première séance,
- troisième rencontre pour synthétiser les critères de qualité pour un habitat dense et aimable à vivre dans le périurbain et finaliser le carnet des attentes et inspirations citoyennes qui servira de base aux cahiers de charges de la consultation.
- séance de restitution en présence des élus des communes d'expérimentation et de représentants du groupe d'experts pour présenter le carnet des attentes et témoigner sur le déroulement de la démarche.



Visite de l'Orée du Bois à Malville
avec l'Atelier citoyen en présence
de M. Dominique Manach, Maire de
Malville
21 avril 2018 ©SCOPIC

REUNION D'UN GROUPE DE PROFESSIONNELS DE L'HABITAT

En parallèle, le Pôle métropolitain a réuni un groupe de 10 professionnels de l'aménagement (bailleurs, architectes, notaire, syndic de copropriété, aménageur,

programmiste et DDTM) à trois reprises, après chaque séance de l'atelier citoyen. Ces experts sont venus apporter des précisions techniques et réglementaires sur les pistes évoquées par les citoyens et témoigner sur les problématiques opérationnelles à dépasser pour diversifier l'offre de logements dans le périurbain. Ils ont également participé à l'élaboration du processus de consultation et ont témoigné à l'occasion de la séance de restitution de l'atelier citoyen.

LANCEMENT DES APPELS A PROJETS ET ARCHITECTES

Tous ces chantiers préliminaires ont conduit au lancement d'un appel à projets en octobre 2018 pour sélectionner 3 porteurs de projets (promoteurs, bailleurs, coopératives, CMistes...) par site.

En parallèle, le Pôle métropolitain a développé un partenariat avec la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire (MAPDL) pour identifier les architectes intéressés pour assurer la maîtrise d'œuvre des futures opérations expérimentales.



SELECTION DES OPERATEURS ET PRE-SELECTION DES ARCHITECTES PAR SITE

Parmi les 16 candidatures opérateurs et les 43 candidatures architectes reçues, 11 « duos » opérateur/architecte ont été constitués en concertation avec les différents intervenants, afin de permettre une diversité des points de vue et propositions programmatiques et architecturales à exprimer dans le cadre de la démarche.

Les missions suivantes ont ainsi été conduites en 2018 :

- mission AMO pour le recrutement et l'animation d'un atelier citoyen, marché attribué à l'agence SCOPIC
- mission AMO programmatique et opérationnelle attribué à Loire Atlantique Développement
- missions d'expertises attribuées à Mars 21 architecture, Plage Arrière architectes et Alphaville (participation à 4 séances du groupe d'experts)
- expertise écologique sur le site de Malville, marché attribué à Biotope
- partenariat avec la Maison d'architecture des Pays de la Loire

EAU ET PAYSAGES

Les programmes d'aménagements sont engagés sur tous les sites de la démarche « Eau et Paysages » avec notamment les réalisations suivantes à noter en 2018 :

- le premier tronçon de la piste cyclable entre Blain et Le Gâvre a été inauguré à la Communauté de communes du Pays de Blain
- l'étang du Choizeau à Vigneux de Bretagne a été curé en vue du réaménagement de ses berges.
- le chantier de la promenade du port de Cordemais à la pointe de l'île de la Villa cheminée a accompagné la finalisation de l'équipement touristique Terre d'estuaire.
- le chantier de mise en accessibilité du lac de Savenay a été engagé



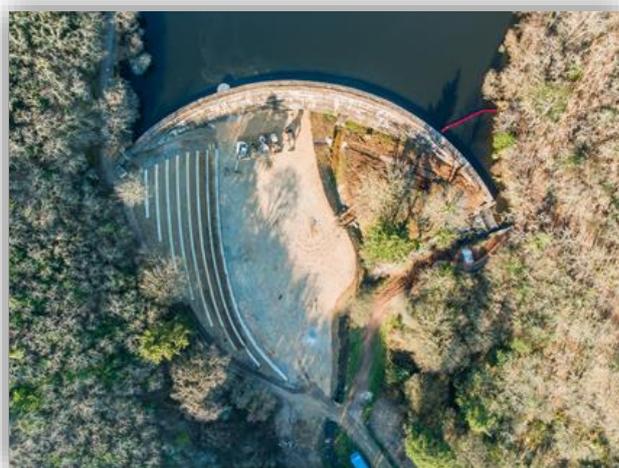
Port de Cordemais©MDP



Panneau de chantier Vigneux©Anima



Piste cyclable Blain-LeGâvre©Coloco



Barrage du lac de Savenay©M.Collin

Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement des collectivités maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des marchés issus des accords-cadres, pour le suivi des financements obtenus auprès de l'Union Européenne et de l'Etat.

Le chantier « signalétique » a été continué en 2018 avec de premières applications de la charte graphique élaborée par Anima :



Application de la charte Graphique
Eau et Paysages à Blain ©Coloco



L'association Estuarium missionné par le Pôle métropolitain a poursuivi son travail de collecte auprès des associations et collectivités locales pour l'élaboration du contenu pédagogique à développer sur site et sur le futur site internet.

Une évaluation de la démarche a été engagée auprès des services et élus par le Pôle métropolitain afin de tirer des enseignements de la démarche. 31 personnes ont été rencontrées en 2018. Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'atelier permanent des élus et nourrissent la méthodologie développée pour les actions d'intérêt métropolitain. Ils sont disponibles sur demande auprès des services du Pôle métropolitain (contactpm@nantessaintnazaire.fr)

Le Pôle métropolitain a débuté en 2018 les contours du futur site internet eauetpaysages.fr, en partenariat avec les concepteurs, les collectivités et l'agence Anima en charge de son développement.

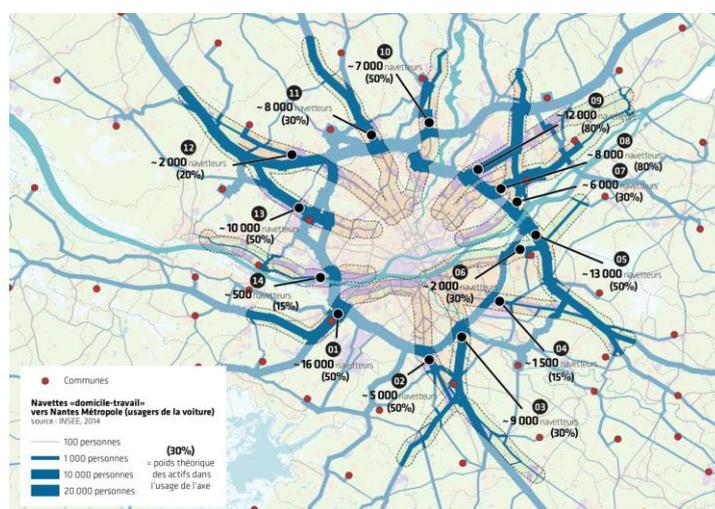
Enfin, le cycle de travail « Eau et Paysages » a réuni les quatre équipes du dialogue compétitif initial afin de formaliser une publication commune valorisant les enseignements à tirer de l'analyse paysagère conduite à l'échelle du grand territoire. Deux rencontres ont eu lieu en 2018 et le cycle se poursuivra en 2019.

MOBILITES

ETUDE PENETRANTES

Parmi les sujets de coopérations potentiels en termes de mobilités, les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont choisi de traiter celui de l'accessibilité à la centralité nantaise depuis les axes desservant les territoires périurbains : les « pénétrantes ».

En 2017, le Pôle métropolitain a confié une étude à l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) en vue d'analyser le fonctionnement, les problématiques et les opportunités d'aménagement des 14 pénétrantes dans l'agglomération nantaise.



Ce diagnostic a porté sur la qualification des voies (statut, gabarit, domanialité, trafic et accidentologie...), l'offre de mobilité et le tissu urbain traversé. Il a été complété par l'élaboration d'un benchmark des solutions innovantes pouvant être mobilisées pour résoudre les problématiques identifiées.

En 2018, le Pôle métropolitain a accompagné la candidature de la métropole nantaise pour obtenir des fonds du programme Ville de demain des investissements d'avenir. Ils cofinanceront une phase d'étude en 2019 et une phase d'investissement d'expérimentations à suivre.

RAGON

En lien avec les services de Nantes Métropole, de la CCEG et de la TAN, la possibilité de desservir en transports communs la zone économique de Ragon (CCEG) sur la commune de Treillières par le prolongement de ligne TAN a été étudiée. Les conclusions ont privilégié une solution sur le renforcement de l'offre existante Lila 1^{er}, actuellement exploité par la Région.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une réflexion depuis 2017 sur la transition énergétique, afin notamment de définir les axes de coopération à l'échelle du Pôle métropolitain.

Suite aux échanges avec les élus lors de deux ateliers en 2017 il a été proposé de construire l'action Energie autour de deux volets : état des lieux et préfiguration d'une stratégie énergétique métropolitaine et actions collaborative.

L'année 2018 a permis de faire l'état des lieux et de partager de connaissances sur la situation énergétique du territoire (consommation, production, besoins, potentiels, projets, difficultés rencontrées...). Une équipe technique spécifique a été mise en place et s'est réunie à plusieurs reprises (29 mars, 23 juin et 13 novembre).

L'objectif est de renforcer l'interconnaissance et partager les volontés et difficultés. Cet état des lieux a été présenté aux élus en atelier le 06 juillet.

Une visite de terrain a été proposée (abandonnée faute de participants).

Une synthèse a été produite par l'AURAN analysant les données disponibles sur la production et la consommation énergétique à l'échelle du Pôle métropolitain.

4 AXES ONT ETE IDENTIFIES POUR ACTIVER LA TRANSITION ENERGETIQUE A L'ECHELLE LOCALE

Axe 1 : Structurer des boucles énergétiques locales - Une stratégie énergétique permettant d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation à l'horizon 2030 ?

Axe 2 : Développer les potentiels du territoire liés aux bio-ressources - Une stratégie énergétique qui valorise durablement les ressources agricoles et forestières du territoire dans des filières locales ?

Axe 3 : Structurer des filières locales de l'éco-construction - Une stratégie énergétique qui valorise durablement les ressources agricoles et forestières du territoire dans des filières locales ?

Axe 4 : Faire de Nantes Saint-Nazaire, un hub énergétique - Une stratégie énergétique qui valorise les filières économiques émergentes et stratégiques du territoire et qui développe les compétences et savoir-faire des acteurs ?



Une table ronde a été organisée le 12 décembre avec les acteurs de la transition énergétique (GRTgaz, RTE et Atlanbois) permettant de questionner l'échelle inter-territoriale en matière de transition énergétique, de se projeter en 2050 et de réfléchir aux actions concrètes à mettre en place pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés au niveau national.



Le Pôle métropolitain participe par ailleurs à la COTE (conférence ouverte transition énergétique), mise en place par Nantes métropole dans le cadre de la feuille de route « Nantes, métropole en transition ». L'action n°25 de la feuille de route de Nantes métropole vise la construction d'une stratégie d'alliance des territoires à l'échelle du Pôle métropolitain.

Les perspectives pour l'année 2019 sont de rechercher des complémentarités territoriales (potentiels ENR, filières, solutions innovantes...) et de mettre en place quelques actions collaboratives dont l'intérêt métropolitain est avéré et identifié par l'état des lieux.

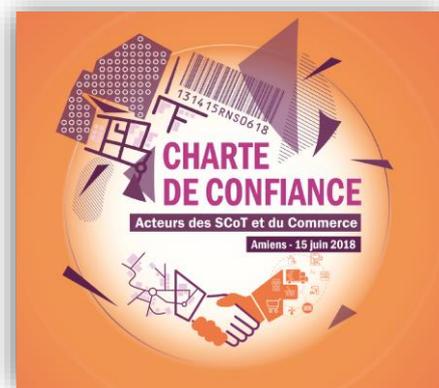
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'année 2018 a permis de faire un état des lieux partagé avec l'équipe technique le 16 novembre : identification des enjeux, objectifs et méthode par sujet et de partager les initiatives de chaque intercommunalité.

COMMERCE

La FédéScot a engagé des réflexions sur l'urbanisme commercial qui ont été présentées lors des rencontres nationales en juin 2018 à Amiens. Une charte a été signée entre la FédéScot et les principales fédérations du commerce sur 7 engagements :

- favoriser une collaboration le plus en amont possible
- renforcer les capacités mutuelles d'observation et dynamiques d'aménagement commercial
- identifier les interlocuteurs des Scot et du commerce dans les territoires
- s'associer et dialoguer aux différentes phases
- prendre en considération les mutations et les nouveaux besoins de la population
- œuvrer à l'agilité de la politique d'aménagement commercial
- s'engager à sensibiliser les membres



Une actualisation du diagnostic commercial du SCOT a été engagée en 2018.

STRATEGIE « ZONES D'ACTIVITES »

La réflexion sur la stratégie des zones d'activités à l'échelle du Pôle métropolitain a été engagée fin 2018 s'appuyant sur les travaux menés par les agences notamment les ateliers sur le foncier économique menés par l'AURAN auprès de ses adhérents.

SCHEMA LOGISTIQUE

Le schéma logistique a été élaboré en 2013 et doit faire aujourd'hui l'objet d'une évaluation de ses actions et d'une remise en perspective dans le contexte national. Ces travaux se sont engagés fin 2018.

ECONOMIE BLEUE ET DE LA MER

Une étude commune Nantes Saint-Nazaire a été menée sur le nautisme dont les résultats ont été présentés techniquement.

CO-WORKING ET TELETRAVAIL

Suite aux travaux menés par des étudiants, un premier recensement des zones de co-working est en cours et une étude sur le télétravail a été engagée.

ECOCITE - FONDS VILLE DE DEMAIN



Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets dans le dialogue avec la Caisse des dépôts et les services de l'Etat pour mobiliser les financements obtenus du fonds Ville de demain des investissements d'avenir. Il assure à ce titre la revue de projets annuelle organisée par la Préfecture et représente le territoire aux rencontres nationales et groupes de travail EcoCité.

IBA

Dans le cadre des suites de la démarche EcoCité, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une réflexion en lien avec le Ministère (DGALN) sur les conditions de transposition du dispositif allemand « IBA » (*internationale Bauausstellung* dite exposition internationale d'architecture) de mise en projet de grands territoires en France. Nantes Saint-Nazaire fait partie des 4 territoires pilotes identifiés par l'Etat. Cette réflexion s'est traduite en 2018 par :

- la participation au groupe de travail piloté par l'Etat avec les autres territoires pilotes, dont une séance de rencontre avec IBA Basel en Suisse
- une étude sur les IBA conduite en interne au Pôle métropolitain
- des rencontres avec des partenaires locaux pour tester des thématiques et méthodologies
- l'organisation d'un séminaire de travail avec des urbanistes investis sur la question des IBA et participant au groupe d'experts Euralens inspiré des IBA

VIE INSTITUTIONNELLE

PARTENARIATS

Le pôle métropolitain participe aux instances et événements organisés par ses partenaires institutionnels. En 2018, le pôle métropolitain s'est notamment mobilisé pour :

- contribuer à la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU)
- participer au premier inter-scot bords de Loire organisé à l'initiative du SCOT du vignoble nantais
- suivre et contribuer la coopération avec le Conservatoire du littoral en vue de la révision de son plan de gestion notamment autour d'un projet de belvédère à Rohars ;
- coopérer en vue de coordonner le projet Sémaphores et l'itinéraire cyclable en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire aménagé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- pour participer au programme de recherche de l'ANR « SOILSERV - Evaluation multi-échelle des services écosystémiques des sols au sein d'agroécosystèmes » ;

ACCUEIL DE DELEGATIONS et INTERVENTIONS

Le pôle métropolitain est intervenu dans le cadre de différents événements organisés par ses partenaires institutionnels :

- Fédération nationale des Pôles métropolitains
- Fédération nationale des SCOT
- Pôles métropolitains
- FNAU
- Ecole nationale d'architecture de Nantes



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESTUAIRE ET SILLON



Communauté
de Communes



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr
www.nantessaintnazaire.fr